

Entente type de partenariat

**Entente de partenariat
de recherche précompétitive**

(titre du projet de R-D)

ENTRE

(nom de l'entreprise A)

ET

(nom de l'entreprise B)

ET

(nom d'un autre partenaire, s'il y a lieu)



Initiales des parties

1. Titre du projet

Inscrire le nom du projet de R-D.

2. Renseignements sur les parties à l'entente et les représentants autorisés

ENTRE : (nom de l'entreprise A)
(statut de l'entreprise)
(adresses complètes du siège social et de l'établissement, si elles sont différentes)
(numéros de téléphone et de télécopieur)
(adresse du site Web)

(nom du représentant autorisé et sa fonction)

Ci-après appelé « (nom) »

ET : (nom de l'entreprise B)
(statut de l'entreprise)
(adresses complètes du siège social et de l'établissement, si elles sont différentes)
(numéros de téléphone et de télécopieur)
(adresse du site Web)

(nom du représentant autorisé et sa fonction)

Ci-après appelé « (nom) »

ET : (renseignements sur un autre partenaire, s'il y a lieu)

3. Dispositions préliminaires (facultatif)

Décrire les dispositions et les éléments qui sont pris en considération par les parties et qui sont préalables à la conclusion de la présente entente.

À titre d'exemple :

Considérant que (nom de l'entreprise A) a acquis une connaissance approfondie de... particulièrement dans le domaine de...

Considérant que (nom de l'entreprise B) possède l'expertise nécessaire au développement de... et qu'elle est spécialisée dans la conception de...

Considérant que (noms des entreprises A et B) souhaitent unir leurs efforts en réalisant le projet de R-D ci-après décrit dans la présente entente.

Considérant que les parties désirent par la présente établir les conditions dans lesquelles elles participeront à ce projet de R-D.

 
Initiales des parties

Suivant ce qui précède, les parties conviennent de ce qui suit :

4. Objet de l'entente

Décrire l'objectif commun poursuivi par les parties dans le cadre du **projet de R-D présenté plus amplement en annexe**. L'entente doit inclure une description détaillée du projet. Faire valoir la façon dont l'objet de l'entente correspond aux intérêts scientifiques ou technologiques propres à chacune des parties en décrivant sommairement leurs intérêts respectifs. S'il y a lieu, joindre tout autre contrat conclu entre les parties qui se rapporte à l'objet de la présente entente.

À titre d'exemple :

Considérant que les partenaires désirent réaliser en collaboration les activités de R-D nécessaires à la réussite du projet décrit en annexe, les parties ont convenu de ce qui suit :

Les parties veulent se regrouper pour réaliser le projet de R-D intitulé (titre du projet), qui est décrit plus amplement à l'annexe de la présente entente. Les parties s'unissent dans ce partenariat de recherche dans l'intérêt scientifique et commun d'atteindre les résultats suivants :...

Par la réalisation du projet de R-D (titre du projet) qui est décrit en annexe, les parties désirent unir leurs efforts afin d'acquérir plus de connaissances scientifiques et technologiques utiles à leurs activités respectives. Plus précisément, les intérêts scientifiques et technologiques de (nom de l'entreprise A) sont... et ceux de (nom de l'entreprise B) sont...

Un quart de page à une demi-page

5. Droits et obligations des parties

5.1. Contributions respectives

Décrire les ressources mises en commun par chacune des entreprises dans le cadre de l'entente de partenariat. Ces contributions peuvent prendre la forme d'efforts, de matériel, de technologie, d'argent ou d'expertise et sont pertinentes pour la réalisation du projet de R-D. La contribution de chacune des parties doit être suffisante et équitable. Elle doit donc être déterminée de façon précise.

Garder à l'esprit que les parties n'ont aucune obligation de résultat, mais qu'elles ont une obligation de moyens. Si, exceptionnellement, une ou des parties n'assument pas la totalité de leurs propres coûts, indiquer les raisons de même que la nature des coûts et les termes de l'arrangement entre les parties.

Décrire sous forme de budget prévisionnel les contributions financières, en plus des autres sources de financement (subventions, prêts, etc.). Indiquer également les contrats de sous-traitance de même qu'une estimation des dépenses effectuées hors Québec, s'il y a lieu.

À titre d'exemple :

Les coûts totaux du projet sont estimés à (montant). Les dépenses sont assumées par les partenaires de la façon suivante :...



Initiales des parties

Chaque partie à cette entente est responsable d'assumer l'entièreté des frais liés à sa participation au projet de R-D. Les contributions sont les suivantes :

- (nom de l'entreprise A)
- (nom de l'entreprise B)

Les équipements achetés dans le cadre du projet demeurent la propriété de la partie qui en fait l'achat.

Les parties assument chacune leurs propres coûts, qui sont estimés à... Chaque partie a le contrôle et la propriété exclusive de ses contributions au projet de partenariat.

Une demi-page à un trois quart de page

5.2. Partage des responsabilités et des risques

Décrire les responsabilités de même que les risques financiers et technologiques liés à la réalisation des travaux. À cette fin, décrire le rôle principal de chaque partenaire. Aucune partie ne doit se porter garante de la responsabilité d'une autre partie, à l'exception des tiers. Décrire les particularités de l'engagement de chacune des parties, s'il y a lieu, telles que les droits, les obligations, les garanties, les conditions, etc.

À titre d'exemple :

(nom de l'entreprise A) a la responsabilité de...

(nom de l'entreprise B) a la responsabilité de...

(noms des entreprises A et B) ont conjointement la responsabilité de...

Les parties s'engagent à ne pas agir unilatéralement sans obtenir le consentement des autres partenaires pour toutes les actions susceptibles de nuire à la réalisation du projet.

Pendant toute la durée de la présente entente, (nom de l'entreprise A) s'engage à... et (nom de l'entreprise B) s'engage à... La responsabilité des parties est limitée aux contributions mentionnées dans le projet (titre du projet). Aucune partie n'est responsable des bris ou des dommages faits par l'une ou l'autre des parties aux biens ou aux équipements utilisés pour la réalisation du projet de R-D.

Un quart de page à une demi-page

5.3. Droit de bénéficier des résultats (partage de la propriété intellectuelle)

Décrire le partage prévu des résultats découlant du projet de R-D et la façon dont ce partage est établi en fonction des intérêts et du développement technologique de chaque partenaire. À cet égard, l'entente doit, d'une part, comporter l'obligation de négocier les conditions relatives aux droits de chacun des partenaires d'exploiter la propriété intellectuelle découlant du projet et, d'autre part, régir la divulgation des renseignements relatifs à l'obtention d'un brevet protégeant cette propriété intellectuelle, le cas échéant.

À titre d'exemple :

Toute propriété intellectuelle appartenant à l'une des parties de l'entente ou à une autre partie avant la signature de la présente demeure la propriété de ladite partie.


Initiales des parties

Tout résultat pouvant faire l'objet d'un brevet appartiendra aux partenaires du projet, dont les droits seront partagés de la manière suivante :...

Toute nouvelle propriété intellectuelle créée intentionnellement ou accidentellement par l'une ou l'autre des parties dans le cadre de la présente entente appartiendra de façon conjointe auxdites parties.

Les parties détiennent conjointement tous les droits sur la propriété intellectuelle liée aux résultats du projet. Elles peuvent la protéger, à leurs frais, comme bon leur semble.

La propriété intellectuelle liée au champ d'application (préciser le champ) appartiendra à (nom de l'entreprise), alors que celle liée au champ d'application (préciser le champ) appartiendra à (nom de l'entreprise). En considération de ses efforts de développement technologique, (nom de l'entreprise) pourra bénéficier de... et (nom de l'entreprise) de...

Divulgation d'invention

Les parties se communiquent, promptement, par écrit, toute nouvelle propriété intellectuelle créée dans le cadre de la présente entente.

Chaque partie s'engage à divulguer aux autres parties, dans les meilleurs délais, tout résultat provenant du projet qui pourrait être commercialisé, breveté ou protégé par un dessin industriel ou une marque de commerce, avant toute divulgation publique.

Une demi-page à une page

6. Potentiel d'utilisation des résultats

Décrire comment la réalisation du projet de R-D offre à chaque partenaire un potentiel d'utilisation des résultats au bénéfice de son entreprise, selon son intérêt scientifique ou technologique.

Le principe fondamental est que les nouvelles connaissances acquises et les résultats découlant du projet profitent directement à chaque entreprise pour favoriser sa croissance. Les résultats de l'ensemble du projet sont donc partagés et accessibles à tous les partenaires pour une utilisation potentielle, au terme du projet.

Une demi-page

7. Date d'entrée en vigueur et durée de l'entente

L'entente est conclue afin de réaliser en commun un projet de R-D particulier. Elle est donc limitée dans le temps, et la durée prévue pour la réalisation du projet, de même que son objectif, y est circonscrite.

À titre d'exemple :

La présente entente entre en vigueur lors de la signature par toutes les parties et se termine le (date de fin). Les travaux débuteront au moment de la signature de l'entente et se poursuivront jusqu'à la date de fin prévue dans l'entente.

L'objectif principal du projet de R-D consiste à...


Initiales des parties

Un huitième de page

8. Gestion et coordination du projet de R-D

Les décisions sont généralement prises à l'unanimité, aucune partie n'ayant de l'autorité sur les autres. Le nombre de représentants pour chaque partie est égal. Décrire les modalités de gestion, dont le mécanisme de décision. Préciser les moyens utilisés pour gérer et coordonner les travaux de façon commune, telles la création de comités, la tenue d'assemblées ou de réunions, etc. De même, préciser les moyens qui seront pris pour favoriser l'avancement du projet et la résolution de problèmes technologiques (rencontres, échanges de renseignements, tels des rapports de recherche, des séances d'étude, des discussions, etc.) et expliquer de quelle façon ces moyens permettront d'atteindre cet objectif. Notamment, préciser si un comité ou un groupe est mis sur pied pour assurer la coordination ou le suivi opérationnel des travaux.

À titre d'exemple :

Les parties conviennent de gérer conjointement le projet de R-D de la façon suivante :...

Les parties formeront une équipe de gestion qui coordonnera et dirigera les activités de recherche. L'équipe de gestion sera constituée des membres suivants :...

La gestion du projet sera assumée par un comité de direction constitué de x représentants de chaque entreprise, dont le rôle est d'assurer le suivi des travaux. Le comité se réunit au minimum tous les (préciser la fréquence mensuelle) ou plus souvent, selon les besoins exprimés par les parties.

Les parties conviennent de former un comité de conduite pour le projet qui tiendra des réunions hebdomadaires, lors desquelles chacune des parties présentera les données des travaux de recherche à jour.

Toute décision de l'équipe de gestion devra être votée à majorité simple par ses membres.

Un quart de page

9. Mode de règlement des différends et des litiges

Décrire les mécanismes de règlement prévus en cas de différend ou de litige.

À titre d'exemple :

Advenant un litige relatif à l'interprétation de la présente, les parties s'engagent à déployer tous les efforts nécessaires pour régler de bonne foi et dans les meilleurs délais ledit litige. À défaut d'une entente, les parties conviennent de (préciser s'il y a un mandat d'arbitrage attribué à une tierce partie).

Si un différend a lieu concernant la présente, les parties conviennent d'utiliser la méthode d'arbitrage prévue par le Barreau du Québec. La décision de l'arbitre nommé par les deux parties sera définitive et sans appel.


Initiales des parties

Un huitième de page

10. Mode de résiliation de l'entente

Décrire le mode de résiliation prévu.

À titre d'exemple :

La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les (mettre le nombre de jours) jours suivant la réception d'un avis écrit.

En cas de résiliation de l'entente, les parties prévoient (décrire les conséquences sur le projet, en ce qui a trait aux documents, au matériel, etc.).

Malgré la résiliation de l'entente, les parties s'engagent à (décrire s'il y a une contribution obligatoire pour chaque partie).

Les obligations des parties relativement à la propriété intellectuelle, à l'attribution de licences et à la divulgation des résultats doivent être respectées pour une durée de (écrire la durée).

L'une ou l'autre des parties peut résilier la présente entente dans les cas suivants : ...

Un huitième de page à un quart de page

11. Date et lieu de la signature de l'entente

À titre d'exemple :

En foi de quoi, les représentants des parties dûment autorisés ont signé la présente entente. L'entente est en vigueur à la signature de toutes les parties.

(nom de l'entreprise A)

(nom de l'entreprise B)

(nom du représentant)

(nom du représentant)

Fonction : _____

Fonction : _____

Date : _____

Date : _____

Lieu : _____

Lieu : _____

Initiales des parties

**DES CLAUSES FACULTATIVES OU ACCESSOIRES PEUVENT ÊTRE AJOUTÉES AUX PRÉSENTES
DISPOSITIONS DE L'ENTENTE, TELLES QUE :**

- LA DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS OU LA TERMINOLOGIE;
- L'ACCÈS DES PARTIES AUX BIENS;
- LE MAINTIEN DE LIVRES ET DE REGISTRES COMPTABLES;
- LES ENGAGEMENTS LIÉS À LA CONFIDENTIALITÉ;
- LA SURVIE DES OBLIGATIONS;
- LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

**UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET DE R-D FAISANT L'OBJET DE L'ENTENTE EST REQUISE EN
ANNEXE (voir la page suivante).**

Note :

Les exemples donnés dans ce document sont à titre indicatif. L'essentiel des dispositions relatives aux droits et obligations des parties doit refléter avant tout la véritable intention de ces dernières.



Initiales des parties

ANNEXE

DESCRIPTION DU PROJET DE R-D (renseignements requis)

1. Titre du projet de R-D
2. Description des partenaires
 - o 2.1. Statut légal des partenaires
 - o 2.2. Nom des actionnaires de la société
 - o 2.3. Secteur d'activité
3. Description du projet
 - o 3.1. Résumé du projet
 - o 3.2. Objet de la recherche
 - 3.2.1. Problème technologique à résoudre
 - 3.2.2. Contenu scientifique ou technologique
 - 3.2.3. Résultats de R-D attendus
 - o 3.3. Budget estimé par phase ou activité (indiquer si des travaux sont effectués à l'extérieur du Québec)
 - o 3.4. Sources de financement public et autres (aides gouvernementales et non gouvernementales, dont les subventions)
4. Description de l'aspect précompétitif
 - o 4.1. Projet dans l'ensemble
 - 4.1.1. Intérêts de chaque partenaire dans la réalisation des travaux
 - 4.1.2. Potentiel d'utilisation des résultats de R-D pour chaque partenaire
 - 4.1.3. Retombées pour chacun des partenaires
 - o 4.2. Détails du projet par étape ou activité
 - 4.2.1. Échéancier de réalisation des travaux
 - 4.2.2. Rôle technologique de chaque partenaire
 - 4.3.3. Mécanismes de collaboration entre les partenaires

 
Initiales des parties